

TRIBUNE



PB-PP|B-00802
BELGIE(N)-BELGIQUE

MARS
2017

CHEMINOTS

CGSP

FGTB Services Publics

73^e année - n°3 - mars 2017 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



DOSSIER P. 4



ÉDITO
Tout commence
par un rêve !
P. 3



FRAUDE FISCALE
Des paroles et
des actes !
P. 7



CHEMINOTS
Un monde
de menteurs !
P. 9

Paiement de la prime syndicale 2016

Comme chaque année, le moment est venu de renvoyer le formulaire de demande de paiement de la prime syndicale, dûment complété.

Vous devez obligatoirement fournir votre numéro de compte IBAN (voir rubrique C, « à compléter par le membre du personnel »). N'oubliez pas de signer le formulaire ! Envoyez-le au secrétariat de votre secteur ou de votre régionale intersectorielle ou à votre délégué CGSP **avant le 1^{er} juillet 2017 !**

La prime syndicale 2016 sera réglée avant le 30 septembre 2017 et s'élève à 90 € maximum.

La fin des duplicatas !

Attention, depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus vous fournir de duplicata. En cas de souci :

- contactez votre délégué ;
- ou envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale (via l'adresse : sec.asbl-vzw@cgspacod.be). Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2016 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer complété et signé.

Attention : le formulaire de remplacement concerne uniquement 2016 !



DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Voyage à Seraing

La Commission régionale intersectorielle des Pensionnés (CRIP) organise un voyage à Seraing, le **25 avril 2017**.

- Matin : visite de l'entreprise de bons « Cuberdon ».
- Midi : repas à Seraing.
- Après-midi : visite du Musée du Val-Saint-Lambert.

- Départ : **8h15**, place en face du complexe sportif de la rue des Monts à Marcinelle, **8h30**, coin de la Rue de la Villette et Libioulle pour les participants venus par transport en commun.
- Retour : vers 19h à Marcinelle.

Coût : 38 €/affiliés et 43 €/sympathisants.

S'inscrire à l'accueil au 071/797 111. Verser sur le compte de la CRIP BE39 0882 6941 9919 (BIC GKCCBEBB) avec mention « Seraing » pour confirmation et ce pour le **4 avril** au plus tard.

Seules les inscriptions confirmées par le versement seront prises en considérations.

Rens. : Alphonse Vanden Broeck 0495/340 928.

Hainaut occidental

Amicale des Pensionnés Activités 2017

L'Amicale des Pensionnés organise diverses activités en 2017.

Si vous souhaitez en être informés, contactez notre régionale 069/22 61 51 ou pensionnes_cgsp_tournai@skynet.be

- Bingo le 11 mars 2017 – 5 gros lots (TV – Copper chef – Micro-ondes – Blender – Plancha)
- Voyage Verdun – Reims les 17 et 18 mai 2017.

Namur

Festivité du 1^{er} Mai

- 10h30 : accueil, café.
- 11h : meeting sous la présidence de Patrick Mertens, président de la FGTB Namur.

Orateurs :

- Joëlle Tyssaen, secrétaire régionale intersectorielle CGSP,
- Patrick Lebrun, secrétaire général IRW,
- Marc Goblet, secrétaire fédéral FGTB
- Guy Fays, secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB Namur.
- 12h : apéritif musical + repas.

Infos et réservations :

1mai.namur@cgsp.be (084/72 91 11). **Réservations obligatoires avant le 22 avril** via versement sur BE63 6363 8274 0408 ; communication « nombre de repas adultes et enfants – 1^{er} mai 2017 ».

- 14h : ambiance musicale et animations.
- 21h : clôture des festivités.

Attention ! Changement de lieu : Centre socio-culturel et sportif, rue du Parc, 16 à 5003 Saint-Marc.

Interrégionale de Bruxelles

**Attaques contre les services publics ;
judiciarisation des conflits sociaux ;
droit de grève ; « service minimum »...**

Débat politique de la CGSP-Bruxelles
Jeudi **16 mars 2017**
18h > 21h – salle A – rue du Congrès,
17-19 – 1000 Bruxelles

Avec :

Michel Meyer, Président fédéral de la CGSP

Philippe Dubois, Secrétaire permanent CGSP-Cheminots Bruxelles

Dario Coppens, Secrétaire régional du secteur TBM et Président de la CGSP-Bruxelles

Kurt Sissau, Secrétaire fédéral du secteur AMiO

Tout commence par un rêve !

Pendant plus d'un mois, l'ensemble des Régionales de la CGSP ont organisé des assemblées de militants afin de tirer la sonnette d'alarme sur les mesures qui nous attendent en matière de pensions et de fiscalité.

Ces rencontres ont également été l'occasion d'échanges de points de vue avec les affiliés présents. S'il est trop tôt, maintenant, pour tirer des conclusions. Il faut cependant constater une chose, c'est que les questions relatives à notre manière de communiquer sont régulièrement revenues sur le tapis.

Certes, le constat est douloureux et sans appel. La Gauche, la vraie, celle qui pense qu'un autre monde est possible et nécessaire, a perdu la bataille de la communication. Depuis maintenant, une trentaine d'années nous sommes confrontés à une pensée tellement dominante qu'elle en vient à se rêver unique. Pourtant, il nous faut interroger cette situation. Il nous faut constater que rien n'est jamais neutre, que rien n'est jamais innocent ! Ceux qui propagent cette pensée dominante n'ont d'autres objectifs que de nous faire oublier l'histoire des luttes sociales, notre histoire !

Car notre histoire nous apprend que la solidarité et la lutte sont des moteurs du progrès social. Que c'est grâce à eux que nous avons conquis la sécurité sociale, les services publics ou le droit au travail. Que c'est grâce à eux que nous nous sommes émancipés, que nous avons pu, en tant que Femmes et Hommes libres, prendre notre destin en mains.

Et ce qui les gêne, c'est qu'un Homme libre est un Homme capable de dire NON, un Homme capable de s'opposer à ce qui l'opprime.

Ils nous ont volé notre capacité de dire le monde, de l'expliquer tel que nous le vivons, le ressentons. Et sans cette capacité de dire le monde, nous sommes privés de notre capacité d'en rêver un autre. Or, rêver le monde c'est savoir ce que l'on veut mais c'est également savoir ce que l'on ne veut pas.

Nous ne voulons pas d'une société où l'égoïsme a remplacé la solidarité, où l'injure prend le pas sur l'argumentation, où la haine a vaincu la tolérance et la fraternité...

L'avenir n'est pas écrit d'avance, l'avenir est à nous, encore faut-il nous convaincre de notre force. Nous convaincre que si les puissants imposent leur vision du monde c'est parce que nous les laissons faire.

Le discours technocratique est une arme redoutable mais fragile. Redoutable car ses arguments pseudo-scientifiques, ses chiffres avancés comme autant de vérités nous mettent en état d'infériorité, nous empêchent, par crainte, d'avoir un autre avis et de le faire savoir.

Fragile car un rien peut le faire s'écrouler. Il nous faut prendre conscience que le meilleur média de la CGSP c'est nous, ses militants. Il nous faut oser opposer aux « arguments » des experts notre vision du monde. Il faut parler tel que nous sommes avec notre cœur, avec nos tripes ! Oser dire que l'on est contre le détricotage de la Sécu parce que ce n'est pas ce monde-là que l'on veut laisser en héritage. Oser dire que ceux qui veulent construire des murs et prôner la haine sont des crapules car, pour nous, personne n'est illégal. Oser dire que nous avons un projet de société où le Bonheur, l'Amitié, l'Amour ne seraient pas honteux. Un projet de société faisant la part belle à l'esprit critique, la Solidarité et la Tolérance, où personne ne serait laissé sur le bord du chemin. Il faut oser dire cela, par ce que c'est de cela qu'ils ont peur, c'est cela qu'ils veulent empêcher.

Il nous faut rejeter l'intimidation de la pensée unique, écrire notre histoire avec nos mots et nos valeurs. Nous ferons ainsi le constat que nous ne sommes pas seuls, que nous sommes nombreux à rêver autre chose. Et, quand nous aurons pris conscience de notre force, nous serons en mesure de réaliser nos rêves ! Consciente de l'enjeu de la communication dans la création d'un rapport de force, l'IRW-CGSP a fait de cette problématique une de ses priorités !

Penser c'est déjà résister !

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

La marchandisation de l'éducation va bon train... et en laisse beaucoup sur le quai

Les institutions scolaires et les services liés à l'enseignement émanant du privé, détenus par des entreprises, se multiplient à travers le monde. Cela mène à un changement progressif d'attitude envers l'éducation, considérée de plus en plus « comme une marchandise, un bien privé, un produit se faisant le reflet du statut social ; autrement dit, tout le contraire d'un bien public et sociétal »¹. Le service public de l'éducation est en danger, et avec lui, la démocratie et la cohésion sociale.

Les preuves attestant de l'inefficacité de l'application d'une logique de marché au sein des services éducatifs ne manquent pas. L'OCDE démontre que de cette logique mercantile découlent une diminution de la moyenne des résultats scolaires, un affaiblissement de la capacité d'apprentissage et une augmentation des inégalités et de la ségrégation. Malgré ces évidences, le démantèlement de ce service public fondamental va bon train et ce, avec la complicité de la plupart des gouvernements.

Le « philanthrocapitalisme » au service de l'« édu-business » et des multinationales de l'éducation

En juin dernier, alors qu'il effectuait une mission d'étude en Ouganda pour le compte de l'Internationale de l'Éducation sur le rôle joué par les entreprises privées dans le secteur de l'enseignement primaire, Curtis Riep, chercheur canadien de l'Université de l'Alberta, a été appréhendé par les forces de l'ordre ougandaises, privé de liberté pendant deux jours et soumis à un interrogatoire serré, accusé d'« usurpation d'identité et violation de propriété ». Il a ensuite été relâché, ces accusations s'étant avérées entièrement fausses.

Mais qui donc a eu suffisamment peur des résultats de l'enquête de ce chercheur pour aller jusqu'à publier un avis de recherche à son endroit, et le faire emprisonner sur base d'allégations mensongères ?

L'avis de recherche émanait directement de l'entreprise *Bridge International Academies*, une multinationale spécialisée dans le commerce de l'éducation, à travers l'implantation d'écoles payantes dites « low cost » dans un grand nombre de pays – plus nombreux en Afrique et en Asie, mais également en expansion dans l'hémisphère nord.

Bridge est activement soutenue par le conglomérat éducatif *Pearson Ltd*, autre multinationale également bien connue pour son rôle dans la marchandisation de l'éducation à travers



le monde, ainsi que par la Banque mondiale, les Banques régionales de développement, et les Fondations de Bill Gates (Microsoft) et Mark Zuckerberg (Facebook).

Profitant de la pauvreté des budgets alloués à l'éducation dans bon nombre de pays, ces fondations à visées prétendument « philanthropiques » proposent aux gouvernements de participer « charitablement » à la prise en charge d'écoles primaires et secondaires ainsi que de formations professionnelles, en investissant dans des projets d'écoles « low cost » dont des multinationales comme *Bridge* et *Pearson* se font les choux gras.

Ce phénomène pose deux problèmes majeurs :

- d'une part, il témoigne d'une « **participation plus directe des donateurs auprès des milieux politiques** », ce qui donne à ceux-ci une plus grande capacité de « modifier les concepts, mobiliser des ressources, générer de nouvelles technologies au service de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et exercer une pression sur l'orientation (de celles-ci), voire même de les déterminer. »² En ne se sentant nullement obligées de répondre de leurs actes devant qui que ce soit, les fondations remettent en cause, par leur façon d'agir, le fonctionnement de la démocratie. Ainsi, par exemple, elles se réservent le droit de déterminer le profil des personnes qui auront accès à leurs établissements, contribuant ainsi à renforcer les inégalités plutôt que de les réduire ;
- d'autre part, il **contribue au désinvestissement par les États d'un service public essentiel, à savoir l'éducation publique**, dont la qualité et l'égalité d'accès pour tous-tes sont à la fois les principaux facteurs d'émancipation de la population et un droit fondamental. L'accès universel à une éducation de qualité est une condition sine qua non à l'existence de toute société se réclamant des Droits de l'Homme.
L'introduction d'un système éducatif parallèle financé par le privé a par ailleurs une répercussion immédiate sur le contenu de l'enseignement (standardisé, directement lié aux besoins du marché, et donc fortement appauvri), et sur le rôle attribué à l'école et à ses acteurs : enseignants

sous-payés et non formés, dont le rôle se limite à lire des cours présentés sur tablettes et à encoder les notes de tests standardisés, établissements non appropriés et dépourvus d'équipements pédagogiques, public scolaire sélectionné sur base de critères sociaux, ethniques, économiques, de genre, etc.

Soulignons également que la plupart du temps, l'offre proposée par ces entreprises n'augmente pas le pourcentage d'enfants scolarisés dans la région où elles s'implantent, les élèves étant souvent recrutés au sein même des établissements publics préexistants.



La marchandisation de l'éducation est un phénomène en extension et prend de multiples formes

« La marchandisation se définit comme la transformation de l'éducation en un produit marchand source de profit. Elle est un processus insidieux aux formes multiples qui touche à la fois les secteurs de l'éducation formelle et non formelle. Il se traduit par le développement d'entreprises commerciales pour le soutien scolaire, des coachings d'orientation scolaire, la production de soi-disant "kits" prêts à penser contre la dyslexie, la dysorthographe ou encore le développement de logiciels numériques dits "éducatifs" ... »³

Cette tendance s'étend au monde entier, et la crise dans laquelle l'économie des États européens et nord-américains, entre autres, est plongée depuis 2008 ne fait qu'encourager ce grignotage par le privé d'un secteur public dépecé par des années d'austérité.

« Il existe un vaste éventail de pressions (du privé) sur l'éducation, qu'elles viennent d'entreprises privées, notamment dans le secteur de la recherche universitaire, des fondations, qui ne subventionnent que ce qui leur rapporte ou répond à leurs attentes ».⁴

Des conséquences ravageuses :

- l'augmentation des inégalités à travers le manque d'accès à une scolarité de base, les frais d'inscription devenant le principal obstacle à la scolarisation des enfants ;
- la « standardisation des pratiques et des méthodes pédagogiques »⁵, à travers le développement des écoles « low-cost » dont le principal objectif est de faire des économies d'échelle en rationalisant l'offre au maximum ;
- la place de plus en plus grande accordée aux partenariats avec le privé pour le financement de l'éducation, les entreprises du numérique acquérant une emprise croissante sur le secteur, y compris en ce qui concerne les contenus pédagogiques et les méthodes d'enseignement.

Dans les pays de l'hémisphère nord, cette tendance est parfois plus discrète, mais d'autant plus pernicieuse.

Les Partenariats public-privé (PPP)

Les PPP conclus dans le secteur de l'enseignement peuvent concerner divers types de services, directs et indirects, allant de la gestion complète d'une école à la maintenance des infrastructures, en passant par l'approvisionnement des cantines, la sécurité, le ménage, la fourniture de matériel pédagogique et/ou de tests.

Il a été démontré⁶ que les PPP engendrent « la discrimination et la ségrégation », ainsi qu'une augmentation des inégalités à la fois scolaires (les résultats PISA en attestent souvent) et sociales, de par la possibilité instituée de sélectionner les élèves ayant accès aux établissements gérés par le privé.

Ces types de collaboration mènent régulièrement à une multiplication des bailleurs de fonds privés, renforçant le désinvestissement progressif de l'État, et par là même la diminution de sa capacité (ou de sa volonté) d'intervention dans le suivi des normes en matière de pédagogie, d'hygiène, d'infrastructures, de conditions de travail, etc.

Ce désinvestissement du public aboutit peu à peu à l'apparition d'« une éducation strictement évaluée selon des normes instrumentales et cognitives et des indicateurs, excluant les valeurs et les attitudes telles que l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, le développement de l'empathie, le respect des engagements, la participation démocratique et le respect de l'environnement »⁷.

1. Internationale de l'Éducation, campagne « Réponse Mondiale », Annexe
2. www.ei-ie.org/fr
3. Antonio Olmedo, University of Rochampton et Stephen Ball, UCL, « Philantropocapitalisme : la tyrannie des dons »
4. Ficemea, « Retour du sommet de la Francophonie », 17 janvier 2017 – www.ficemea.org
5. Sylvain Marois, « La privatisation silencieuse », Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec
6. Ficemea, *Op. Cit.*
7. Dr Maria Ron-Balsara, « Réflexions sur les risques que le Partenariat public-privé pose pour le droit à l'éducation », Association Right to Education Project, publié sur www.ficemea.org, janvier 2017.
7. *Op. Cit.*

Enfin, précisons que la plupart des PPP « sont habituellement conçus et décidés à huis clos, sans consultation publique. De la même façon, ils sont très rarement le résultat d'une analyse consciencieuse de leur impact sur l'équité ».⁸

Quelques exemples

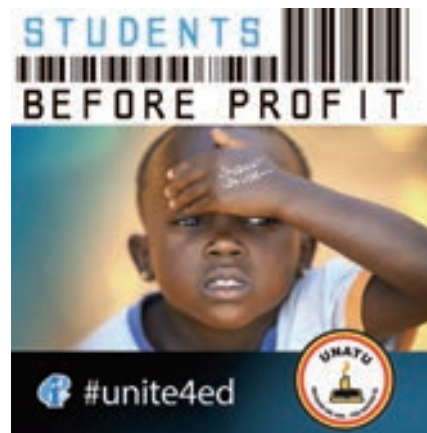
Aux États-Unis, dans le Wisconsin, tout un pan de l'enseignement secondaire public est passé aux mains de l'entreprise privée *Pearson*, chargée d'éditer à la fois les programmes des cours et les questions d'examens. Forte de ce rôle d'évaluatrice, l'entreprise a fait en sorte que la moyenne des points à atteindre pour passer d'une année à l'autre soit relevée de quelques points. Résultat : les élèves qui échouent sont beaucoup plus nombreux, le nombre de professeurs évalués négativement en fin d'année - et perdant de ce fait leur droit d'enseigner dans le public - augmente également (leur évaluation étant liée au taux de réussite de leurs élèves) et ce manque de professeurs entraîne la fermeture d'un nombre croissant d'écoles publiques.

L'entreprise *Pearson* réapparaît alors avec des programmes d'enseignement en ligne *low cost* garantissant aux étudiants recalés l'accès à un diplôme à portée de souris.

En France : Le Ministère de l'éducation nationale a conclu un partenariat structurel avec *Microsoft* afin d'équiper les écoles en tablettes numériques et programmes pédagogiques incorporés.

En Belgique, épinglons le tout récent exemple du rôle important joué par la **multinationale de consultance Mc Kinsey** dans la rédaction du projet de Pacte d'Excellence et dont l'influence directe dans le texte final s'évalue à quelque 75 % de celui-ci. Influence également notable dans les critères d'évaluation des propositions soumises par les interlocuteurs sociaux, que la firme semble avoir calqués directement sur ceux utilisés dans l'évaluation des entreprises privées, autrement dit une grille d'étude de rentabilité basée sur un calcul « coûts-bénéfices »⁹.

Dans la même logique, Mc Kinsey accompagne des enseignants dans certaines écoles en vue de les « coacher ». « C'est notamment le cas à l'école secondaire provinciale de la Samaritaine à Montignies-sur-Sambre où certains professeurs de la section « Soins infirmiers » ont été pris en charge. [...] Cette intrusion d'un acteur privé a été très mal perçue. « Nous craignons que McKinsey ait d'autres objectifs [...]. Ils pourraient vouloir imposer des normes, des méthodes d'apprentissage qui ne nous laisseraient plus aucune liberté en tant qu'enseignant et ça, c'est inconciliable avec la vision que nous avons de notre métier. » La protestation a porté ses fruits et la Province de Hainaut a fait marche arrière ».¹⁰



Restons vigilants !

Ces manifestations de l'emprise du marché sur le secteur de l'éducation sont également observables dans un très grand nombre d'autres pays, y compris au sein des États membres de l'Union européenne. S'ils étaient conclus, les accords de libre-échange tels que le CETA et le TISA ne feraient que donner un coup d'accélérateur à tous ces processus déjà à l'œuvre.

En s'informant et en se mobilisant, il est toujours possible de faire changer les choses.

C'est dans cet état d'esprit déterminé que de nombreuses plateformes syndicales et associatives ont décidé de s'attaquer à la marchandisation de l'enseignement, lançant appels et campagnes mondiales¹¹ afin de rappeler le rôle central de l'État dans la garantie du droit à l'éducation et de l'ensemble des normes et cadres internationaux qui entourent ce droit et ne cessent d'être foulés au pied par le monde de l'argent et du profit.

8. Op. Cit.

9. Reportage Arte, Vox Pop, publié par Nico Hirtt sur <http://www.skolo.org/spip.php?article1897>

10. Grégory Fobe, « Charleroi: des enseignants de l'école de la Samaritaine mobilisés contre la venue de consultants privés », article paru sur le site info de la RTBF le vendredi 3 février 2017

11. Campagne « Une réponse mondiale à la commercialisation et à la privatisation dans/de l'éducation » de l'Internationale de l'Éducation : www.ie-ei.org/fr / Appel de la société civile francophone contre la marchandisation de l'éducation, de la FICEMEA : www.ficemea.org



Fraude fiscale : des paroles et des actes !

La lutte contre la fraude fiscale devrait être une évidence et la mission prioritaire de tous les gouvernements. Ce n'est visiblement pas le cas de ce gouvernement dont la joie d'avoir recouvré 250 millions € nous semble bien déplacée dès lors que le coût de la fraude fiscale est estimé chaque année dans ce pays entre 20 et 30... milliards d'euros !

Fraude fiscale, évasion fiscale, optimisation fiscale... Dans tous les cas, qu'ils soient légaux ou pas, ces contournements de l'impôt dû représentent un immense manque-à-gagner pour l'État. Pire encore, ces méthodes accroissent la dette, renforcent le recours à l'austérité et décuplent la pression fiscale sur les autres contribuables. Les services publics sont bien entendu les premières victimes de tels agissements. La fraude fiscale réduit ainsi l'efficacité de l'impôt en tant qu'instrument de redistribution des revenus et prive l'État de moyens indispensables à sa politique.

La lutte contre la fraude est un élément essentiel de la justice fiscale et de la confiance qu'ont les contribuables en l'État. En effet, l'impôt n'est juste que si chacun contribue en fonction de sa capacité réelle.

Un peu de réserve !

L'Inspection spéciale des impôts (ISI) a récupéré 255 millions € en 2016. C'est en effet mieux que les années précédentes. Mais il n'y a pas lieu de pavoiser : les montages financiers de certains diamantaires, les Panama Papers, les Luxleaks, Swissleaks qui se succèdent démontrent tous que des sommes bien plus considérables échappent intentionnellement à l'impôt.

En 2010 déjà, la FGTB a voulu montrer l'ampleur du phénomène et a demandé au DULBEA, le Département d'économie appliquée de l'ULB, d'estimer scientifiquement ce que représente la fraude fiscale dans notre pays. Depuis

lors, cette enquête fait autorité¹. Elle révèle des montants littéralement astronomiques : chaque année, ce sont 40 ou 45 milliards € qui ne sont pas déclarés au fisc. Soit un montant de recettes non perçues situé entre 16 et 25 milliards €. Cela représente près de 7 % du PIB, soit bien davantage que le déficit du budget. Concrètement, sur la base de 20 milliards de recettes non perçues, la fraude coûte, en fait, 150 € par mois à chaque Belge. Soit près de 600 € par mois pour une famille de quatre personnes !

Au niveau européen, des enquêtes semblables évoquent le chiffre de mille milliards d'euros...

Il s'agit, ni plus ni moins, d'une redistribution à l'envers puisque la majorité de la population paie pour les quelques riches fortunés qui ont les moyens d'éluider l'impôt. De la même manière, il est tout à fait inadmissible que les agissements égoïstes de certains se doublent non seulement d'une austérité qui accable les travailleurs mais également d'un manque de volonté politique de remédier à cette gabegie.

Renforcer notre administration fiscale !

Cette inertie politique est à ce point patente qu'à ce jour aucune des 53 recommandations de la Commission d'enquête parlementaire sur les grands dossiers de fraude fiscale de mai 2009 n'a été mise réellement en œuvre. La plus emblématique de toute est la levée du secret bancaire.

Cela signifie qu'il faut donner les moyens humains, matériels et surtout juridiques à l'administration fiscale afin de pouvoir échanger automatiquement des informations financières au départ des banques belges vers le fisc belge pour des revenus perçus en Belgique et la réciprocité avec les autres États.

Or, c'est tout le contraire qui se produit. Depuis le ministre des Finances Reynders (MR) en 1999 jusqu'à M. Van Overtveldt (N-VA) aujourd'hui, le personnel du SPF

Finances a été réduit drastiquement au point que l'administration n'a plus les moyens de faire respecter et de contrôler correctement les codes fiscaux.

L'étude du Dulbea déjà citée stipulait dans ses conclusions que « *le faible niveau de pression exercée par les contrôles fiscaux sur les contribuables belges joue un rôle non négligeable dans l'explication des taux élevés de fraude fiscale en Belgique.* »

Début février 2017, la Cour des Comptes interpellait le Parlement sur le laisser-aller du ministre Van Overtveldt qui n'a pu récupérer que la maigre somme de 200 000 € sur une dette fiscale totale de 194,6 millions € avérée dans les secteurs de la construction, du gardiennage et du commerce de la viande.

Coup de com'

Dès lors, plutôt que de communiquer pour faire croire qu'il travaille à lutter contre la fraude, ce gouvernement des droites serait bien inspiré à utiliser l'énergie qu'il met à communiquer à lutter efficacement contre la fraude fiscale. Car, nous en avons marre de subir des politiques d'austérité inacceptables alors qu'au même moment certains peuvent frauder sans risques !

Voilà pourquoi nous revendiquons :

- 1) Le cadastre des fortunes,
- 2) La levée du secret bancaire,
- 3) La lutte contre les paradis fiscaux,
- 4) Le renforcement de l'administration fiscale.

Si, en pleine crise financière, le gouvernement a tant besoin d'argent qu'il doit dépouiller notre Sécurité sociale et nos services publics, qu'attend-il donc pour doter notre administration fiscale des moyens nécessaires à recouvrer les 30 milliards € d'impôts dus ?

1. <http://dev.ulb.ac.be/dulbea/documents/1462.pdf>



La Commission Femmes de la CGSP demande les dépistages gratuits et annuels des cancers de la femme

Nous avons, en Belgique, le plus haut taux de malades et de décès du cancer du sein en Europe. Un simple dépistage régulier permettrait de diminuer de manière plus que significative le nombre de femmes atteintes.

Par soucis d'économie, le gouvernement a non seulement décidé de diminuer le remboursement des prestations, mais également de rallonger la période entre les examens de dépistage ! Nous sommes passés d'une mammographie annuelle à une mammographie remboursée du ticket modérateur uniquement tous les 2 ans et seules les femmes âgées de 50 à 69 ans peuvent bénéficier d'un mammothest gratuit tous les 2 ans.

Cette mesure est dénuée de tout sens car il s'agit d'une fausse économie. En effet, plus le cancer du sein est dépisté tardivement, plus les soins qui devront être dispensés à ces femmes coûteront chers à la sécurité sociale.

Même problématique concernant le dépistage du cancer du col de l'utérus pour lequel le remboursement du frottis est également passé de 1 an à 3 ans.

Pour ces raisons, nous avons rédigé cette pétition afin d'obtenir un nombre suffisant de signatures permettant de déposer une question parlementaire. 15000 signatures nous permettraient de pouvoir poser notre question dans l'hémicycle du Parlement fédéral.

*Rudy Janssens
Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles*

www.cgspacod.brussels

SIGNEZ la pétition :

La **Commission Femmes fédérale de la CGSP**, à l'initiative de la **Commission Femmes ALR Bruxelles**, estime que toutes les femmes, quel que soit leur âge, devraient bénéficier de dépistages gratuits et annuels des cancers de la femme par mammographie et par frottis du col de l'utérus afin de les protéger d'une mortalité précoce. Plus d'info sur : <http://www.cgspacod.brussels/>

Nom	Prénom	Mail	Signature

Éditeur responsable : Rudy Janssens
CGSP ACOD- Rudy Janssens - Commission Femmes – Place Fontainas 9-11 – 1000 Bruxelles





Un monde de menteurs !

Le samedi 18 février, à la suite du déraillement d'un train à Louvain, plusieurs personnalités politiques ont réagi sur les différents réseaux sociaux...

Le premier ministre Charles Michel, arrivé sur les lieux de l'accident, a exprimé sa sympathie pour les victimes et...

Un peu facile lorsqu'on est le PREMIER responsable du détricotage des Chemins de fer.
Le bilan depuis la mise en place de son gouvernement est... un rail en régression.

N'oublions pas « Jacqueline » lorsqu'elle avait présenté sa vision stratégique des Chemins de fer !
Cette vision burlesque n'avait qu'un seul but... tromper l'usager. Elle voulait donner l'impression qu'il serait l'acteur privilégié de la réforme.

En réalité, il est l'acteur d'un vaudeville.

La mise en place de cette pièce de théâtre n'était qu'un prétexte pour vendre la libéralisation du transport de passagers.

Comment réaliser les défis de demain en diminuant la dotation des entreprises ferroviaires ?
Une restriction de trois milliards d'euros...

Comment établir une vision ambitieuse de la mobilité et élaborer un vrai contrat de gestion ?
Impossible.

Le ministre Bellot, voici quelques semaines, annonçait que la capacité du réseau ne changerait pas d'ici 2019...

Mensonge... Oui, c'est un mensonge.

Comment demander à Infrabel de garder son réseau en bon état, alors qu'il faut faire de multiples économies ?

Ces économies entraînent, d'office, une diminution des entretiens. (Par ex. : les caténaires).

De façon irrémédiable, le réseau va diminuer de capacité par un manque d'entretiens.

Il ne faudrait pas s'étonner que certaines lignes soient à voie unique.

Que cache le plan d'entreprise d'Infrabel ??

Et dire que le premier ministre parlait du rail comme solution aux dossiers présentés lors de la COP21.

Il est bien le premier des menteurs.

Le monde politique doit prendre conscience qu'il faut agir de **manière urgente** en faveur du rail !!!

*M. ABDISSI
Président*

Compte rendu de la réunion du 8 février 2017

Motion d'ordre : Plan d'entreprise B-TC

Conformément au RGPS, Fascicule 548, Partie II, Chapitre I, Titre I, art. 26, point 6, nous soussignés, Bertrand Isabelle et Lejeune Pierre, représentants respectivement la CSC-Transcom et la CGSP-Cheminots à la Sous-commission paritaire nationale, désirons vous soumettre, en front commun, la motion d'ordre suivante :

Des représentants de la direction de B-Technics présentent, de manière informelle, le plan d'entreprise B-TC2 2016-2020, tant aux délégués permanents régionaux et nationaux qu'à l'adresse du personnel, faisant fi des organes paritaires, alors qu'il s'agit bien d'un plan, à caractère national, modifiant en profondeur les conditions de travail du personnel des ateliers et l'avenir de l'emploi statutaire dans les postes d'entretien.

Pour rappel et dans ce cadre précis, la réglementation prévoit une procédure claire en la matière laquelle est totalement bafouée.

Par conséquent, nous vous demandons, M. le Président, de bien vouloir mettre le point « Plan d'entreprise B-TC » et son impact sur le personnel à l'ordre du jour de la prochaine Sous-commission paritaire nationale.

Les représentants de B-TC présentent un document relatif aux objectifs opérationnels de B-TC.

Il reprend 3 priorités opérationnelles :

- fiabilité du matériel roulant,
- disponibilité du matériel roulant,
- qualité et performance du nettoyage.

Afin de respecter ces objectifs, B-TC propose le travail en horaire décalé et la sous-traitance du nettoyage.

Nous rappelons que, malgré l'accord intervenu en CPN, l'organisation du travail et la mise en place de shifts de prestations doivent être approuvées en CPR.

Nous confirmons notre opposition à la sous-traitance des activités de nettoyage car, d'une part, elle est en opposition avec l'emploi statutaire et, d'autre part, elle contribue à la dérégulation du secteur nettoyage car seul le critère du prix est considéré, en dépit des normes sociales.

À titre d'information, B-TC confirme qu'aujourd'hui 45 % de l'ensemble des opérations de nettoyage (hors TGV) sont sous traitées, pour un coût global de 14 millions d'€, alors que les 55 % exercés en interne, représentent une dépense de 25 millions d'€.

Nous prenons connaissance de ces informations en insistant pour que le dialogue social soit respecté dans ce dossier.

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour, la CGSP formule une déclaration au cours de laquelle :

- nous intervenons au sujet du mode d'attribution du signalement des rangs 3 au sein d'Infrabel. En effet, selon nos informations, Infrabel n'attribuerait plus les signalements qu'une fois par an ;
- nous réclamons des éclaircissements relatifs à la procédure Feedback mise en place à I-ICT qui impose une signature électronique via SAP et s'exerce en dépit d'une base réglementaire ;
- nous sollicitons une intervention financière en faveur des agents travaillant à la gare de l'aéroport de Bruxelles-national en raison de la particularité de leurs tâches ;
- nous souhaitons des éclaircissements au sujet de l'organisation des fêtes de décorés qui, selon les nouvelles dispositions légales, tombe sous la responsabilité des CPR ;
- nous insistons pour que la problématique relative au cumul de certaines allocations ou indemnités soit examinée dans les meilleurs délais. En effet, nous constatons un accroissement des refus de cumul alors que des situations semblent bien répondre aux exigences fixées. De plus, dans ces cas, HR-Rail a toujours prévu que c'était l'allocation ou l'indemnité la plus avantageuse qui devait être octroyée à l'agent. Ce principe ne semble être respecté partout ;
- nous déplorons l'envoi tardif des convocations destinées aux OR en vue de leur permettre de désigner un délégué en vue d'assister aux séances d'examen. Cette situation empêche, le cas échéant, la présence d'un observateur syndical à certaines séances ;
- nous intervenons au sujet du recrutement public de s/chst et s/chst principal « Voyageurs ». Dans ce contexte, il est impératif de tenir compte des mutations en cours pour l'attribution des postes. De plus, nous demandons l'organisation d'une épreuve fermée vers le garde de s/chst principal.

Le Président répond :

- que le mode d'attribution du signalement appliqué à Infrabel est basé sur une évaluation annuelle, ce principe n'est pas, selon lui, en contradiction avec la réglementation en vigueur.

Nous intervenons pour souligner que la réglementation prévoit que les propositions de signalement doivent être introduites par semestre.

Dès lors, nous insistons pour que le droit à l'avancement des agents ne soit pas bafoué.

- que la procédure Feedback appliquée à ICT s'organise sur la base d'un entretien de fonctionnement avec le chef immédiat. Ce processus enregistre un taux de réussite de + de 90 % et fonctionne, selon le représentant Infrabel, à la satisfaction générale des agents ;
- que la SNCB étudie une proposition d'intervention en faveur des agents occupés à l'aéroport de Bruxelles national. Elle sera prochainement soumise au CD de la SNCB et ensuite fera l'objet d'un document pour la SCPN ;
- en confirmant que les fêtes de décorés seront organisées désormais sous la tutelle des CPR. Dans ce cadre, HR-Rail va formuler prochainement une proposition pour la SCPN ;
- qu'un groupe de travail relatif aux API (Allocations, Primes et indemnités) sera mis en place ;
- que les convocations pour les examens sont transmises simultanément aux candidats et aux OR ;
- qu'une épreuve fermée de s/chst principal sera organisée dans le courant de 2017. De plus, le représentant de la SNCB précise que les s/chst faisant l'objet d'un P6 ne seront pas dépassés par les nouveaux recrutés et que ces derniers, combleront, en priorité les postes permettant la réalisation des P6.

Ordre du jour

1) Approbation du PV n° 1168 de la réunion du 7 décembre 2016 et du PV n° 1169 de la réunion du 11 janvier 2017

Nous formulons quelques remarques, notamment au sujet de l'avenir des centres médicaux, des prestations aux guichets, de la situation des agents en service régulier et irrégulier sur le nombre de CCP et la création de la filière info trafic et l'organisation d'une épreuve statutaire d'agent commercial.

Le représentant de la SNCB confirme qu'aucune suppression de prestations aux guichets n'est programmée et annonce l'organisation d'une épreuve statutaire d'agents commerciaux.

2) Congé sans rémunération pour raisons impérieuses

HR-Rail propose d'ajouter un Titre IV Congé sans rémunération – Chapitre I Congé pour raisons impérieuses aux fascicules RGPS 542, règlement des congés-régime applicable au personnel statutaire et règlement des congés et des jours fériés-régime applicable au personnel non statutaire.

Le document est approuvé.

3) Inaptitude professionnelle aux fonctions normales

Lors de la dernière réunion, nous avons réitéré toutes nos craintes quant à une application arbitraire et subjective de cette proposition qui, selon nous, facilitait la mise en place des conditions de licenciement des agents statutaires.

Conformément à la décision de nos instances, nous avons refusé ce document.

Aujourd'hui, HR-Rail présente un document adapté qui ne prévoit plus la démission d'office en cas d'échec au terme du processus de réintégration.

Pendant, dans ce cas, le pourcentage de 75 % de la rémunération sera toujours appliqué.

Nous intervenons pour demander l'application d'un taux unique de rémunération fixé à 80 %. De plus, nous insistons pour que les dispositions légales en matière de revenu garanti soient respectées.

Après échanges de vue et interruption de séance, la Direction déclare accepter notre proposition d'appliquer un taux de rémunération à 80 %.

Nous ne souhaitons pas nous prononcer sur le document sans l'avoir soumis à nos instances.

Dès lors, la proposition sera à l'ordre du jour d'une prochaine S/CPN.

4) Document d'information : Étudiants jobistes - Vacances de Pâques 2017

Afin de pouvoir répondre aux demandes de congé du personnel des Chemins de fer belges pendant les vacances de Pâques 2017, HR-Rail procédera au recrutement de :

- 136 étudiants jobistes pour la SNCB, 35 étudiants jobistes pour la direction B-Marketing & Sales, 101 étudiants jobistes pour la direction B-Technics ;
- 5 étudiants jobistes pour HR-Rail, 5 étudiants jobistes pour la direction H-Caisse des Soins de santé.

Document approuvé.

5) Facilités de circulation – Conditions d'utilisation et gestion des irrégularités

L'avis 35 H-HR/2015 décrit les conditions d'utilisation des facilités de circulation ainsi que la gestion des irrégularités en la matière.

Le 19/12/2016, le Comité de direction de la SNCB a décidé de simplifier les conditions générales de transport.

Cette adaptation impose de modifier également une disposition de l'avis précité.

En effet, désormais, lors d'un contrôle à bord du train, l'oubli du libre-parcours pourra être régularisé **sans paiement des frais administratifs** si le voyageur présente le constat d'irrégularité et un libre-parcours valable le jour du constat, au guichet d'une gare au choix dans les 14 jours calendrier. À défaut de régularisation dans le délai imparti, le montant forfaitaire de 75 € doit être payé.

Par souci de clarté, HR-Rail a préféré éditer un nouvel avis complet où cette disposition est implémentée. Par la même occasion, les dates mentionnées sont actualisées, les modèles les plus récents de facilités de circulation sont intégrés ainsi que les modalités d'accès à la gare de Brussels Airport-Zaventem grâce au code-barres qui figure sur le libre-parcours et le titre de légitimation.

Document approuvé.

6) Fonction d'expert HR & Business support au sein de la direction SNCB Transport (B-TR) - Création et conditions d'accès

Depuis la restructuration de 2014, la Division HR & Support a vu ses responsabilités fortement augmentées. En effet, le nombre d'agents de la Direction est passé de 6 249 ETP sous B-MO à 9 800 sous B-TR. De plus, la diversité des métiers représentés au sein de la Direction a également augmenté ce qui a entraîné une plus grande complexité de gestion.

Vu le contexte (protocole d'accord social, études sur la simplification de la réglementation, suivi des budgets...), la Division a besoin de disposer d'un expert dans la gestion des dossiers complexes, des dossiers transversaux qui nécessitent une connaissance approfondie des métiers Transport et de disposer d'avis spécifiques dans les matières HR. De plus, cet expert sera également chargé de missions de business support et de partage des connaissances.

Afin de soutenir le Chef de division dans ses missions, la SNCB propose de créer la fonction d'Expert HR & Business Support au sein de la direction B-TR.

Nous prenons acte du document sans l'approuver.

7) Participation aux épreuves fermées organiques - Ancienneté de grade

Les rubriques du RGPS – Fascicule 501 – Titre III – Partie III prévoient l'organisation d'épreuves fermées organiques permettant à certains agents statutaires d'obtenir une promotion de grade. Pour pouvoir participer à ces épreuves, une condition d'ancienneté de grade est imposée.

Cette condition d'ancienneté de grade, déterminée par la date de prise de rang, permet uniquement de tenir compte de l'ancienneté statutaire dans les grades requis. Or, avant leur recrutement statutaire, certains agents ont déjà été utilisés dans le même grade comme agents non statutaires et par cette utilisation, ils ont pu acquérir l'expérience nécessaire au même titre qu'un agent statutaire.

Par conséquent, par souci d'équité et à l'instar de ce qui est déjà prévu pour l'accès aux épreuves de sélection (RGPS – Fascicule 501 – Titre III – Parties I et II), HR-Rail propose de tenir compte de l'ancienneté de service acquise comme agent non statutaire dans l'un des grades concernés.

Document est approuvé.

8) Soudeur industriel : création de 2 spécialités

La SNCB souhaite, pour le grade de soudeur industriel, ne plus faire usage de la condition de régularisation « être en possession du permis de conduire prévu par l'AR du 23/03/1998 valable pour la catégorie B (boîte manuelle) au moins ».

Par contre, Infrabel veut conserver cette condition de régularisation et souhaite y ajouter le permis C pour une partie de ses soudeurs.

Pour satisfaire aux souhaits des deux entités, HR-Rail propose de relier les deux spécialités suivantes au grade de soudeur industriel :

- ateliers,
- voies.

Un test sera prévu pour changer éventuellement de spécialité.

Nous intervenons pour demander que tous les frais liés à l'obtention du permis C soient pris en charge par Infrabel y compris les jours de formation nécessaires.

De plus, nous demandons l'organisation d'une nouvelle épreuve fermée de soudeur industriel en faveur des soudeurs.

Ces conditions étant acceptées, le document est approuvé.

9) Règlement des mutations (RGPS – Fascicule 535)

Le règlement des mutations a été publié par l'avis 77 P du 7 novembre 1985. Ces dispositions réglementaires ont depuis lors été complétées par différents avis et circulaires (32P/1989, 55HR/2004, etc.).

Ce document poursuit un double objectif : d'une part, intégrer l'ensemble des dispositions réglementaires relatives aux mutations au sein du RGPS – Fascicule 535 et d'autre part, adapter, simplifier et moderniser certaines d'entre elles. Les principales modifications seraient les suivantes :

- réalisation d'office des mutations 6 mois après leur notification et suppression concomitante des jours de compensation mutation ;
- suppression de la possibilité d'obtenir une mutation sur demande pendant le stage ou l'essai ;
- suppression de la neutralisation de 4 ans en cas de transfert d'activités ;
- suppression de la notion de « secteur géographique ». Pour les agents disponibles, la priorité P10bis devient une priorité de district ;
- octroi des priorités P10 et P10 bis aux agents transférés sans être rendus disponibles ;
- introduction d'une priorité pour les agents ayant accepté une mutation dans un poste temporairement vacant ;
- introduction d'une priorité pour les agents hors cadre du siège de travail concerné ;
- uniformisation et simplification des modalités relatives au classement des candidats pour un poste vacant ;
- introduction d'une neutralisation pour les agents punis ou en possession du signalement insuffisant ou mauvais.

Nous intervenons pour demander un cadastre des P6, par grade et siège de travail.

De plus, nous insistons sur la réalisation des P6 et précisons que nous sommes opposés à l'application d'une dérogation au délai de 6 mois fixé pour l'exécution d'un P6.

Ce document n'est pas approuvé et reviendra pour une prochaine réunion.

10) Filière agent info trafic : création du grade de Teamleader Info (rang 4+) et du grade de Premier Teamleader Info (rang 3)

Ce point est reporté.

11) Recrutement statutaire 2017

Les Chemins de fer belges se trouvent confrontés au défi de devoir recruter dans les années à venir un nombre important de nouveaux collaborateurs.

Afin de faciliter les recrutements statutaires, il serait désormais possible de déroger à certaines dispositions réglementaires et statutaires pour les recrutements organisés en 2017.

À la fin de cette année, une évaluation paritaire sera réalisée afin de définir quelles sont les dispositions qui pourront être introduites dans le Statut et le RGPS. À cette occasion, une réflexion sera également menée quant à la statutarisation du personnel recruté contractuellement lors des campagnes actuelles de recrutement.

Ces dérogations portent sur les thèmes suivants :

1) *Simplification des épreuves (y compris les épreuves professionnelles)*

- Le processus de publication et d'inscription peut être adapté.
- Certaines séances d'information normalement prévues peuvent ne pas être organisées. Elles peuvent éventuellement être remplacées par un autre canal d'information.
- Certaines parties d'épreuves normalement prévues peuvent ne pas être organisées.
- Les candidats peuvent être dispensés d'une partie de l'épreuve s'ils ont déjà satisfait à une matière semblable lors d'une autre épreuve.
- La connaissance linguistique peut désormais être évaluée dans une partie ad hoc de l'épreuve et être éliminatoire.
- Pour les grades où ce n'est pas prévu par le règlement, possibilité de tenir compte de l'expérience et des compétences acquises hors diplôme.

Ces adaptations peuvent être prises par jobnews, en fonction des besoins des entreprises et des réalités du marché du travail.

2) *Adaptation du programme des épreuves*

En lieu et place du programme prévu, les candidats peuvent être interrogés sur un programme adapté pour l'emploi considéré.

3) *Uniformisation des classements des épreuves publiques*

Les candidats sont classés selon le nombre de points obtenus, abstraction faite de leur catégorie et de leur éventuel titre de priorité.

L'organisation d'épreuves fermées est par ailleurs maintenue.

4) *Interdiction de participation aux épreuves*

Une interdiction de participation aux épreuves pendant un an est prononcée à l'égard des candidats :

- qui n'ont pas participé à l'épreuve à laquelle ils s'étaient inscrits, sans avoir prévenu de leur absence ;

- qui, lorsque l'épreuve à laquelle ils ont participé comporte plusieurs parties, n'ont pas satisfait à deux reprises à la première partie ;
- qui ont obtenu moins de 8/20 à la seconde partie d'une épreuve.

5) *Priorité d'installation pour les agents de l'entreprise concernée*

Lorsqu'une épreuve fermée est organisée pour l'ensemble des Chemins de fer belges mais que les besoins actuels concernent une seule entreprise, les agents de cette entreprise peuvent être installés en priorité. Ils sont départagés entre eux selon le classement à l'épreuve.

6) *Neutralisation dans le siège de travail de recrutement*

Les candidats ne peuvent pas quitter sur base volontaire le siège de travail pour lequel ils ont été recrutés ou désignés pendant 5 ans, sauf en cas de promotion de grade entraînant un changement de rang. La période de 5 ans peut être réduite avec l'accord de la direction dans laquelle le candidat est utilisé.

7) *Recrutement d'agents statutaires à temps partiel*

La possibilité de recruter des agents statutaires à temps partiel (imposé) est introduite. Cette possibilité concerne le grade d'agent commercial.

Après une période de neutralisation de 5 ans, l'agent commercial statutaire recruté à temps partiel peut demander à travailler à temps plein.

Un agent commercial statutaire à temps plein peut également demander à travailler à temps partiel.

La désignation dans un autre régime de travail dépendra des besoins opérationnels.

8) *Augmentation de l'attractivité de certains métiers en pénurie*

Une allocation peut être octroyée pour les nouveaux recrutés dans un métier en pénurie. Cette allocation a pour but d'offrir une rémunération concurrentielle par rapport au marché du travail secteur privé en début de carrière. Le niveau de cette allocation est déterminé par métier en pénurie. Elle n'est pas compatible avec une validation octroyée en vertu de l'avis 4 H-HR 2017 si le niveau de référence du marché du travail pris en considération est atteint.

Elle peut être accordée par siège de travail ou par zone géographique en fonction de l'attractivité nécessaire vis-à-vis du marché du travail.

Nous insistons pour que l'emploi statutaire demeure la priorité absolue pour les recrutements.

Nous exigeons que les épreuves vers les emplois statutaires continuent à être organisées afin de régulariser les non statutaires.

Ces garanties étant confirmées, compte tenu des défis liés aux recrutements indispensables à la pérennité des activités en interne, le document est approuvé dans le cadre d'un projet pilote, soumis à une évaluation paritaire et au nom d'un réalisme social ne pouvant pas être considéré comme une adhésion à d'éventuelles modifications statutaires ou réglementaires.

12) *Actualisation de la réglementation concernant les congés de circonstances*

Suite aux dernières adaptations au niveau légal des jours de congé de circonstances, et afin d'harmoniser nos dispositions réglementaires aussi bien pour le personnel statutaire que non-statutaire, HR-Rail propose d'actualiser la réglementation concernant les jours de congé de circonstances sur base des dispositions légales.

Nous rappelons notre point de vue exprimé lors de la dernière réunion, à savoir que la législation constitue une base commune mais qu'elle n'empêche pas les entreprises de prévoir des mesures plus avantageuses.

Enfin, nous insistons sur l'accord intervenu au mois de juin 2016 par lequel la Direction s'est engagée à ne plus diminuer le nombre de jours de liberté jusqu'au 1/01/2019.

Après échanges de vues, la Direction propose de maintenir 4 jours de CC à l'occasion du mariage de l'agent, 2 jours de CC pour le mariage d'un enfant, frère, sœur... et 4 jours de CC lors du décès d'un conjoint, enfant...

Le document est approuvé.

Prochaine réunion le 8 mars 2017

Pierre LEJEUNE – Filip PEERS
Secrétaires nationaux

STOP DUMPING SOCIAL

Faisons entendre notre voix jusqu'au Parlement européen.

Action le Vendredi 24 mars 2017

11h - Place du Luxembourg - Bruxelles

À travail égal, salaire égal !

La concurrence déloyale met en péril les emplois, les salaires et la sécurité de tous les travailleurs. Les travailleurs belges sont mis sur la touche et les travailleurs étrangers exploités. Ce phénomène ne peut pas être ignoré ! Par personne. Nous voulons des mesures fortes. De la part du gouvernement belge comme de l'Union européenne. Cette situation doit cesser.

Le problème n'est pas que des travailleurs étrangers viennent travailler chez nous. Le problème est que leurs droits sont massivement contournés et sérieusement bafoués. L'exploitation est énorme : les salaires fixés par la loi ne sont pas payés. Il en va de même pour les heures supplémentaires et les cotisations sociales. Les travailleurs étrangers doivent enchaîner les heures à un rythme effréné et vivre dans des conditions inhumaines. Nous ne pouvons pas laisser faire ça ! Cette forme d'esclavage moderne doit cesser.

LE DUMPING SOCIAL

- ce sont des conditions inhumaines pour les travailleurs exploités ;
- c'est une concurrence déloyale pour les travailleurs et les employeurs qui respectent les règles ;
- coûte des milliers d'emplois et menace tous les secteurs ;
- prive la sécurité sociale d'importants revenus.

L'Europe, ce n'est pas le Far West ! Il existe de nombreuses lois en la matière. Mais les règles sont souvent floues et permettent d'organiser impunément le dumping social dans une zone dite « grise ». Les règles sont en outre établies en fonction du libre marché, de la concurrence, de la course au profit.

Si l'Europe est complice de cette situation, paradoxalement la solution au problème exige plus d'Europe !

NOS REVENDICATIONS

- Renforcer la législation et les services d'inspection.
- Une harmonisation vers le haut des conditions salariales décentes et des régimes de sécurité sociale.
- Des conditions de travail normales, un revenu stable et une existence décente pour chaque travailleur européen. Tous les travailleurs européens doivent être traités de la même façon. Indépendamment de leur lieu de travail.
- Donner la priorité absolue à la lutte contre le dumping social. Au niveau belge, comme au niveau européen.
- Donner la priorité aux droits de l'Homme et aux droits sociaux fondamentaux face au marché et aux droits économiques. Les règles sont là pour protéger les travailleurs, pas pour accroître les bénéfices et le pouvoir des entreprises.

FGTB

Ensemble, on est plus forts

WWW.FGTB.BE



syndicatFGTB



@syndicatFGTB

#DURESPPECT

Vous méritez mieux!

E.R. : Rudy De Leeuw, Rue Haute 42, 1000 Bruxelles - Ne pas jeter sur la voie publique!

INFO PENSION

Où ...

Quand...

Comment... obtenir des informations sur votre pension ?

Les PointPension vous donnent l'occasion d'entrer facilement en contact avec le SFP (Service fédéral des Pensions).

Dans chaque PointPension, des personnes spécialement formées et cumulant des années d'expérience vous attendent.

Toute personne désirant obtenir des informations générales ou spécifiques sur sa pension de fonctionnaire ou de salarié peut leur rendre visite.

Pour la partie francophone du pays, 11 PointPension sont prévus :

- 6700 Arlon, Rue des Déportés 50
- 1060 Bruxelles, Tour du midi, 2^e étage
- 6000 Charleroi, Rue de Dampremy 73, 1^{er} étage
- 4700 Eupen, Rotenberg 33
- 6800 Libramont, bureau de l'INASTI, Rue Jarlicyn 5
- 4000 Liège, Rue du Paradis 50
- 4960 Malmedy, Avenue des Alliés 28
- 6900 Marche-en-Famenne Château Jadot, Rue de Commerce 19, 2^e étage
- 7000 Mons, Rue de Nimy 73
- 5000 Namur, Rue Godefroid 35
- 1300 Wavre, Bureau de l'INASTI, Chée de Bruxelles 49

Quelques conseils pratiques

Dans chacun des PointPension, vous pouvez obtenir des formulaires ou déposer des documents relatifs à votre pension de fonctionnaire (sauf lorsqu'il est stipulé qu'une déclaration

ou une demande ne peut être introduite que sous pli recommandé).

Préparez bien vos questions et munissez-vous autant que possible des documents et données en relation avec votre question.

Dans tous les cas, n'oubliez pas votre numéro national (date de naissance inversée + 5 chiffres, il est mentionné au verso de votre carte d'identité).

Si vous souhaitez une estimation du montant de votre pension, vous pouvez la demander via le formulaire « Détermination de la date de la pension et/ou estimation du montant de la pension » (disponible sur le site Internet).

N'hésitez pas à consulter votre dossier sur le site : www.mypension.be

Vous y obtiendrez déjà des réponses à beaucoup de vos questions et avez la possibilité de réaliser une estimation de :

- la date de prise de cours la plus proche possible d'une pension dans un seul régime (salarié, fonctionnaire ou indépendant) ;
- la date commune de prise de cours, la plus proche possible, d'une pension en cas de carrière mixte (une combinaison salarié et/ou fonctionnaire et/ou indépendant) ou encore l'impact sur la date de prise de cours de la pension dans un autre régime, au cas où une pension anticipée est possible dans un seul régime.

Pour toute autre demande d'information par téléphone, utilisez la ligne téléphonique gratuite 1765.

Claudy Deschaepmeester
Secrétaire nationale CGSP Cheminots

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités - Dans nos régionales
- 3 / Édito • Tout commence par un rêve !
- 4 / Dossier • La marchandisation de l'éducation va bon train... et en laisse beaucoup sur le quai
- 7 / Fraude fiscale • Des paroles et des actes !
- 8 / IRB • La Commission Femmes de la CGSP demande les dépistages gratuits et annuels des cancers de la femme

Infos CHEMINOTS

- 9 / Édito • Un monde de menteurs !
- 10 / Sous-commission paritaire nationale – Compte rendu de la réunion du 8 février 2017
- 15 / Stop Dumping social
- 16 / Info Pension

www.cheminots.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11